

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le lundi 3 octobre Deux Mille Onze (2011) à vingt heures (20h00), et à laquelle sont présents les conseillères : Marie-Ève Michaud et Jeannine Bastille ainsi que les conseillers : Louis-Georges Simard, Guy Simard et Léo-Paul Thibault, sous la présidence de la mairesse Élisabeth Hudon, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à vingt heures (20h00) par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour proposé et demande s'il y a des points à ajouter. Il n'y a aucun point à ajouter.

11-10-01

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011

ATTENDU QUE tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 quarante-huit heures avant la tenue de la présente, et qu'il a été expédié conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse, Mme Élisabeth Hudon est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Louis-Georges Simard demande une modification au point 6 concernant l'offre de service de Arpentage de la Côte du Sud inc. Il faut ajouter les mots « 4980\$ plus taxes avec un maximum de 6300\$ plus taxes » après les mots « réseau d'aqueduc sur le chemin de la Pointe s'élève à » dans le premier paragraphe. Il demande aussi d'ajouter les mots suivants à la fin du point 6 : « *Il est proposé par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ; QUE la municipalité accepte l'offre de service de Arpentage de la Côte du Sud inc. au montant approximatif de 4980\$ plus taxes avec un maximum de 6300\$ plus taxes pour la réalisation des travaux tel que décrit plus haut* ».

Louis-Georges Simard demande une modification au point 8. Il faut changer le nom du proposeur de la résolution 11-09-04. Le proposeur est Léo-Paul Thibault et non pas Louis-Georges Simard. Dans le prochain paragraphe, il faut ajouter le mot «ultérieurement» après les mots «avec la condition que la route puisse se connecter»

Aucune autre modification n'est signalée par les membres du Conseil; alors

11-10-02

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 soit accepté avec les modifications proposées par M. Louis-Georges Simard.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal du 12 septembre 2011

Au point 9. Un suivi sera effectué au point 12 de la présente séance. Aucun autre suivi à effectuer.

5. Période de questions

Il n'y a aucune question concernant les items à l'ordre du jour de la présente séance.

6. Adhésion à la charte territoriale du Parc régional du Haut Pays de Kamouraska

Considérant que le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté le 13 juillet 2011 une *Charte territoriale du Haut-Pays de Kamouraska* (charte) qui se veut un outil d'orientation à l'attention des intervenants intéressés au projet de développement du *Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska* (parc régional);

Considérant que la charte constitue un cadre commun d'intervention pour la réalisation et le maintien du parc régional, tout en respectant les droits actuels sur le territoire;

Considérant que le parc régional constitue un projet dont les retombées sont escomptées pour l'ensemble du territoire de la MRC de Kamouraska et, qu'à cet effet, l'adhésion à la charte est demandée aux municipalités composant la MRC;

Considérant que la signature de la charte est une déclaration solennelle d'intention à l'égard du parc régional appuyé par ses signataires;

EN CONSÉQUENCE,

11-10-03

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle adhère au contenu de la charte et aux principes qui y sont énoncés; et

QU' Élisabeth Hudon, la mairesse de la municipalité de Rivière-Ouelle soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, la *Charte territoriale du Haut-Pays de Kamouraska*.

ADOPTÉ

7. Nomination d'un conseiller pour la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la création d'une Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles entre cinq municipalités, soit : Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pacôme, Rivière-Ouelle, Saint-Gabriel et Saint-Onésime ;

CONSIDÉRANT l'importance d'entretenir une collaboration énergique avec les divers partenaires de cette Régie ;

11-10-04

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la municipalité nomme la mairesse, Mme Élisabeth Hudon, afin de siéger au sein de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest.

ADOPTÉ

8. Commandes de bacs et conteneurs

La mairesse annonce qu'un communiqué sera publié dans le journal Rivière Web concernant la commande des bacs et conteneurs. Dès janvier 2012, la nouvelle réglementation entrera en vigueur et les contribuables devront placer leurs matières résiduelles (déchets et recyclage) dans des bacs ou conteneurs qui pourront être levés par le nouveau camion acheté par la régie. La mairesse invite les contribuables à commander leur conteneur avant le 19 octobre et leur bac avant le 28 octobre au bureau municipal.

9. Deuxième versement pour le service de la Sureté du Québec

11-10-05

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la municipalité verse le deuxième et dernier montant de 46 824\$ non-taxable pour le service de la Sureté du Québec sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ

10. Contrat de travail du directeur général

Le contrat de travail du directeur général a été envoyé par courriel à tous les conseillers. Les conseillers doivent en prendre connaissance avant son adoption lors d'une séance publique ultérieure.

11. Avis de motion pour le code d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux

La conseillère Marie-Ève Michaud donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux.

12. Engagement de la municipalité envers la conformité des fosses septiques

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé un certificat d'autorisation auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) afin de permettre le début des travaux du prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Pointe;

ATTENDU QUE le MDDEP exige une confirmation que chaque installation septique comprise à l'intérieur du secteur projeté des travaux sera conforme aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22.) d'ici deux ans après l'émission du certificat;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de la part de tous les résidents du secteur projeté des travaux une lettre d'engagement stipulant que leur installation septique est déjà conforme ou sera conforme d'ici deux ans après l'émission du certificat d'autorisation ou lorsque la résidence sera branchée au réseau d'aqueduc;

11-10-06

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité s'engage à ce que les installations sanitaires privées des résidents qui bénéficieront de l'extension du réseau d'aqueduc municipal dans le Chemin de la Pointe soient conformes aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22.) d'ici deux ans après l'émission du certificat ou lors de la connection au réseau d'aqueduc municipal si la connection est faite après le délai de deux ans.

ADOPTÉ

13. Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2012-2013-2014

Le directeur général invite les citoyens à venir consulter le nouveau rôle d'évaluation foncière qui a été déposé au bureau municipal le 15 septembre 2011. Un avis d'évaluation du nouveau rôle sera envoyé à tous les propriétaires d'immeubles avant le 15 novembre 2011. Un résumé des statistiques foncières sera disponible dans le Rivière Web sous peu.

14. Appui à OBAKIR pour un projet sur la biodiversité à Rivière-Ouelle

ATTENDU QUE l'organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) dépose une demande de financement à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme «Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole» pour la portion aval du bassin versant de la rivière Ouelle ;

ATTENDU QUE l'OBAKIR demande à la Municipalité de Rivière-Ouelle un appui en ressource humaine pour participer à la planification des interventions et à la concertation des différents acteurs ;

ATTENDU QUE ce projet cadre parfaitement avec les besoins d'une meilleure planification des interventions en milieu riverain, notamment en ce qui concerne les multiples zones d'érosion ;

11-10-07

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité appui le projet d'OBAKIR et que la nature de sa participation au projet sera uniquement en temps-personne.

ADOPTÉ

15. Demandes de don

ATTENDU QUE la Corporation touristique de Rivière-Ouelle (CTRO) demande une aide financière pour l'affichage de la signalisation touristique «bleue» de l'Association des A.T.R. associées du Québec ;

ATTENDU QUE cette signalisation est essentielle pour conserver le taux de fréquentation et bien diriger les campeurs vers le terrain de camping ;

ATTENDU QUE les versements annuels prévus pour les trois prochaines années (2011-2012-2013) sont de 1215.78\$ chacun ;

11-10-08

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité verse à la CTRO un montant de 1000\$/année pour les trois prochaines années (2011-2012-2013).

ADOPTÉ

Le comité de l'album des finissants de l'École Polyvalente de La Pocatière demande un don pour financer la production des albums des finissants.

11-10-09

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité verse au comité de l'album des finissants de l'École Polyvalente de La Pocatière un montant de 60\$ pour une publicité équivalente à la taille de deux cartes d'affaires.

ADOPTÉ

16. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO-ENVIROLAB	322,41 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	136,71 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	773,56 \$
CAMÉLIA DESIGN	165,19 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	1 196,21 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	90,85 \$
CENTRE DU PARE-BRISE M. L. INC.	820,00 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	383,98 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	2 734,59 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	917,40 \$
ECO-L'EAU	5 839,89 \$
FILTRUM CONSTRUCTION	1 002,54 \$
FLORENCE	153,80 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	9,00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC	354,22 \$
FÉD. QUÉB. DES MUNICIPALITÉS	217,82 \$
FERME PIERRE GARON	61,51 \$
GESTION SIMON BLANCHARD	68,32 \$
GROUPE DYNACO	1 664,65 \$
INFORMATIQUE IDC INC.	118,72 \$

IMPRIMERIE FORTIN LTÉE	364,56 \$
IMPRIMERIE MOT À MOT	98,94 \$
LES EMBALLAGES L. BOUCHER	330,60 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON	900,01 \$
MARCHÉ DE LA RIVIÈRE-OUELLE	118,12 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	1 928,28 \$
ENTREPRISE CAMILLE OUELLET	205,07 \$
PG SOLUTIONS INC.	142,41 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD INC.	54,64 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	119,62 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	427,22 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	894,00 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL	(43,06) \$
SERVICES SANITAIRES A. DESCHÊNES	4 820,92 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	593,78 \$
SIGNOTECH INC.	72,91 \$
THIBAUT GM	53,54 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	2 322,94 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 516,71 \$
TOTAL:	33 952,58 \$

11-10-10

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée.

ADOPTÉ

17. Correspondance

- Louis-Georges Simard et Élisabeth Hudon participeront au concert-bénéfice organisé par la Fondation André Côté le 16 octobre prochain
- Le MDDEP a constaté un non-respect d'une exigence d'échantillonnage prévue au Règlement sur la qualité de l'eau potable
- Accusé de réception de la demande de M. Ghyslain Lévesque (Boisée de l'Anse) par la CPTAQ
- Invitation pour le Bal Masqué de L'Halloween à La Pocatière. Deux billets réservés (60\$/billet)
- Révision annuelle (300\$) et tarification (85\$/mois) de la Caisse Populaire de la Rivière-Ouelle
- Appel d'offres public pour le refinancement d'un emprunt au montant de 1 199 000\$. Les soumissions reçues seront ouvertes le 11 octobre 2011 à 10h. Une séance extraordinaire est prévue le 11 octobre pour l'adjudication du taux d'intérêt du plus bas soumissionnaire.
- Invitation à l'activité de reconnaissance des bénévoles des comités locaux des municipalités du Kamouraska. Organisme honoré : le comité de développement. Représentant du conseil municipal : Léo-Paul Thibault.
- Confirmation de la réception de la demande du certificat d'autorisation par le MDDEP relativement à l'extension du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Pointe.
- Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières du Camp de Rivière-Ouelle inc.
- Déclaration des tonnages résidentiels 2010 du MDDEP.
- Lettre de la Fabrique pour la sécurité des enfants autour de l'église.

18. Varia

- Bâtiment pour les différents comités. Un article à paraître dans le Rivière Web pour connaître l'opinion publique. La mairesse invite les gens à écrire à l'agent de développement pour des suggestions ou commentaires.

19. Période de questions

- Un citoyen suggère d'avoir un salon funéraire dans le nouveau bâtiment des comités

- Un citoyen demande des précisions sur le camion qui sera acheté par la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
- Un citoyen demande s'il y aura une consultation publique officielle sur la question du nouveau bâtiment pour les comités. La mairesse invite les citoyens, comme première étape, à lire le communiqué d'information à cet effet et à exprimer leurs idées auprès de l'agent de développement.
- Un citoyen demande des précisions sur le nouveau rôle d'évaluation en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012. Il y aura plus d'informations sur le Rivière Web
- Un citoyen demande à la municipalité d'envoyer les avis d'évaluation du nouveau rôle à tous les propriétaires d'immeubles. Les avis d'évaluation seront envoyés par la poste.

20. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 18 octobre 2011 à dix-neuf heures (19h00)**

21. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique extraordinaire est fixée au **mardi 11 octobre 2011 à vingt heures (20h00)**

La prochaine séance publique ordinaire est fixée au **lundi 7 novembre 2011 à vingt heures (20h00)**

22. Levée de l'assemblée

11-10-11

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h06.

ADOPTÉE

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier